



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

22 juin 2023 ■ Vol. 51 # 21

MOT DU PRÉSIDENT



Enfin les vacances!

Pour la plupart, il ne vous reste que quelques journées de travail et pour d'autres, l'année est déjà terminée.

L'année qui vient de s'écouler en était une autre particulière. En effet, les dernières ficelles de la convention 2020-2023 ont été attachées avec l'application de la nouvelle tâche. Une appropriation qui se poursuit.

En ce qui concerne notre environnement « politique », l'arrivée du ministre Drainville avec la réélection de la CAQ à l'automne est venue teindre fortement la présente négociation en vue de renouveler notre convention collective échue depuis mars dernier.

Malgré tout ça, par votre travail auprès de vos élèves, dans un contexte de plus en plus difficile, avec une composition des classes qui se doit d'être revue, vous pouvez dire encore une fois, mission accomplie!

Je vous prédis une grosse année scolaire 2023-2024. Avec la poursuite de la négociation, une intensification des moyens de pression, une possible grève si les négociations ne débloquent pas (prévoyez de mettre de l'argent de côté si nécessaire), on s'enlène sur un automne chaud. Pour en rajouter un étage de plus, l'automne marquera la fin des travaux parlementaires sur le PL-23 du ministre Drainville. Projet de loi qui vient modifier, et pas pour le mieux, la LIP en permettant au ministre de s'arroger plusieurs pouvoirs tout en permettant un effritement majeur de notre autonomie professionnelle.

Tout cela étant dit, il vous reste et restera l'essentiel, soit ce pourquoi vous vous êtes investi dans cette profession, l'enseignement, l'éducation de vos élèves, avec ce que ça entraîne de joie et de chagrin.

Merci pour votre travail!

Bonnes vacances, un bel été et on se dit, à la rentrée prochaine!



Jean-François Boivin, président

SÉCURITÉ D'EMPLOI 2023-2024

Séance d'affectation - (6 juillet 2023 à 8 h, par Teams)

À la suite du mouvement volontaire du 16 juin, voici les postes qui sont demeurés et qui seront offerts à la séance d'affectation. C'est le portrait actuel. Il peut y avoir d'autres ouvertures ou encore des fermetures selon la variation de la clientèle.

Champ 1 - primaire

7 postes école/commission

Champ 2

1 poste à Du Vallon

Champ 3

2 postes à Fréchette

1 poste à Marie-Médiatrice

1 poste à St-Joseph

3 postes à Médéric-Gravel

6 postes à La Source/Jean-Fortin

4 postes à Pulperie

1 poste à L'Étincelle

1 poste à La Carrière

Champ 4

2 postes à École/commission

Champ 5

3 postes à École/commission

Champ 1 – secondaire

2 postes à Grandes-Marées

1 poste à L'Odysée

1 poste à Charles-Gravel

Champ 10

1 poste à L'Odysée

Champ 12

1 poste à L'Odysée

Champ 13A

1 poste à Fréchette

1 poste à Grandes-Marées

Champ 13B

1 poste à L'Odysée

2^e séance de mouvement volontaire : 16 août 2023 à 10 h, à la salle publique du CSS des Rives-du-Saguenay. Pour participer au 2^e mouvement volontaire, vous devez vous avoir inscrit au premier mouvement, que vous y ayez assisté ou non.

PAIEMENTS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Depuis quelques années, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay prélève un montant sur chaque paie pour que les enseignants soient rémunérés durant toute l'année. Ce système s'appelle l'ajustement 10 mois. Les montants se cumulent même si vous êtes en assurance salaire courte durée, en congé de maladie, de maternité, de retrait préventif ou d'accident de travail. Ces montants cumulés vous permettent donc de recevoir des paiements pendant la période estivale, les congés mobiles et les jours fériés.

La seule différence dans ce fonctionnement est entre les enseignants réguliers à temps plein et ceux à statut précaire détenant un contrat à temps partiel. La somme cumulée pour un enseignant à temps plein sera répartie pendant l'été, donc ceux-ci reçoivent des montants en continu pendant l'été. Pour les enseignants à statut précaire à contrat à temps partiel, la somme totale du montant accumulé est versée à la fin de l'année scolaire.

Peu importe votre statut, que vous soyez absent pour cause de maladie ou non du travail, vous recevrez votre ajustement 10 mois.

ASSURANCE-EMPLOI VS CONTRAT

La CSQ a été informé que Service Canada a l'intention d'imposer des inadmissibilités à l'assurance-emploi pour les périodes comprises entre l'obtention d'un contrat à la séance d'affectation et le début de ce contrat.

Lorsque vous remplissez le formulaire de demande de prestations à la fin de l'année scolaire, vous vous engagez à aviser Service Canada si vous obtenez un nouveau contrat par la suite. Service Canada peut vous demander de spécifier la date d'obtention du nouveau contrat ainsi que la date qu'il débute.

Il est recommandé d'attendre que le nouveau contrat commence avant d'aviser Service Canada et **de mentionner uniquement la date du début de ce contrat**. Cependant, il est suggéré **de les informer de la date de la séance d'affectation seulement si la question vous est directement posée**. Si malgré tout une inadmissibilité vous était imposée, vous devez sans tarder déposer une demande de révision (sans excéder 30 jours de la décision) et nous aviser.

En terminant, rappelons que les enseignants qui obtiennent un contrat avant ou dans les jours qui suivent la fin du précédent contrat, il n'existe pas de rupture claire du lien d'emploi et **l'inadmissibilité** aux prestations pendant l'été est alors établie en vertu de l'article 33(2) du RAE.

ENQUÊTE SUR LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre de la recherche partenariale du protocole UQAM-FTQ-CSQ-CSN sur la surveillance électronique des employées et employés au Québec, une équipe de chercheuses et chercheurs ont élaboré une enquête dont le premier sondage a été fait en avril. Un deuxième sondage s'adressant à tous, mais plus particulièrement aux membres qui ont complété le premier questionnaire, est maintenant lancé.

Cette recherche partenariale documentera les utilisations des outils électroniques de surveillance au travail comme les caméras, les cartes à puces, les GPS, les sites Internet consultés, les captures d'écran de l'ordinateur et l'analyse des messages sur les plateformes (par exemple : TEAMS). La recherche étudie également les perceptions que les employés syndiqués ont de cette surveillance et ses effets pour eux.

Votre participation permettra de réaliser des guides pratiques et des formations pour outiller les syndicats, en plus de contribuer aux connaissances scientifiques sur le sujet.

Ce questionnaire est d'une durée de 8 minutes. Nous vous invitons à y répondre au lien suivant : https://hecmontreal.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_1U2IHhODH92rTsW.

Votre participation à cette enquête est volontaire et vos réponses demeurent anonyme.

CAISSE DESJARDINS DE L'ÉDUCATION – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

La Caisse de l'Éducation réalise présentement un vaste sondage auprès de l'ensemble du personnel du milieu de l'éducation. L'objectif de ce sondage sera de cerner les besoins et attentes du milieu afin d'aider la Caisse à développer une proposition de valeur des plus pertinentes pour vous.

Votre rôle est très simple :

- 🕒 Répondre au sondage qui exigera moins de 15 minutes de votre temps et portera sur la connaissance de la Caisse, les perceptions à son endroit, l'intérêt face à quelques idées d'initiatives que pourrait envisager la Caisse, etc.
- 🕒 Voici le lien de participation au sondage : <http://www.caisseeducation.ca/consultation2023>.
- 🕒 Pour vous remercier de participer, ils procéderont au tirage de deux prix de 250 \$ parmi les répondants au sondage.
- 🕒 Votre participation est précieuse et vos réponses pourraient avoir un impact direct sur l'offre de la Caisse destinée aux travailleurs et retraités du milieu de l'éducation.

Le sondage est réalisé par *Ad hoc recherche*, une firme spécialisée indépendante. Il est hébergé sur le serveur de sondages Web dédié et sécurisé de la firme ce qui garantit l'objectivité et la confidentialité des réponses.

Merci à l'avance de votre collaboration!

Saviez-vous que...



Votre dossier au Centre de services scolaire et celui au Syndicat sont indépendants?

C'est pourquoi, si vous déménagez, vous devez aviser les deux endroits afin de maintenir votre dossier à jour.

Pour le Syndicat, transmettez-nous votre nouvelle adresse, numéro de téléphone ou courriel, soit par téléphone ou par courriel.

Ainsi, nous serons à même de pouvoir vous envoyer toute documentation ou information nécessaires!

HORAIRE D'ÉTÉ 2023

Fête de la St-Jean-Baptiste : **23 juin 2023 – Bureaux fermés**

Horaire d'été : du 26 au 30 juin et du 15 au 22 août inclusivement

Lundi au jeudi :	8 h à 12 h	13 h à 15 h 30
Vendredi :	8 h à 12 h	Fermé en après-midi

FERMETURE DU BUREAU

30 juin 2023 (12 h) au 14 août 2023 (inclusivement)



**BONNES
VACANCES**